



Rapport

~ ANNUEL ~

2024

SUR LE

DÉVELOPPEMENT

DURABLE

Sommaire

Introduction

Les 5 finalités du développement durable

04

Les 17 objectifs du développement durable

05

01 Un territoire décarbonné

La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère

1.1 Mobilité

07

1.2 Bâtiments

09

1.3 Environnement

10

02 Un territoire sobre

La préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources

2.1 Biodiversité

13

2.2 Eau et assainissement

16

2.3 Gestion et prévention des déchets

18

03 Un territoire en mutation

vers une économie circulaire et durable

Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

3.1 Agriculture et alimentation

21

3.2 Économie

24

04 Un territoire social et solidaire

La cohésion et la solidarité entre les générations et entre les territoires

4.1 Habitat

27

4.2 Emploi

29

4.3 Santé

30

4.4 Culture et sport

32

4.5 Enseignement supérieur

34

05 Un territoire durable

L'épanouissement de tous les êtres humains

5.1 Politique de la ville

37

5.2 Urbanisme

38

Avant-propos

Laval Agglomération s'engage depuis plusieurs années dans une démarche ambitieuse de transition écologique, sociale et économique, au service d'un développement durable et solidaire de son territoire.

Face à l'urgence climatique, à la nécessité de préserver les ressources naturelles et à l'exigence d'un mieux-vivre pour tous, la communauté d'agglomération a choisi d'agir avec détermination. Mobilité décarbonnée, rénovation énergétique, préservation de la biodiversité, gestion durable de l'eau, valorisation des déchets, transition alimentaire, sobriété foncière, inclusion sociale et santé publique : autant de leviers qui traduisent une vision globale du développement durable, intégrée à toutes les politiques publiques locales.

Ce rapport annuel sur le développement durable 2025 illustre la vitalité de cet engagement collectif et la cohérence de l'action publique menée en 2024 pour répondre aux grands défis de notre époque. Il met en lumière des actions concrètes et mesurables, qui illustrent la capacité de Laval Agglomération à innover, expérimenter et anticiper les transformations nécessaires pour un territoire sobre en carbone, riche en biodiversité, solidaire dans ses projets.

Cette dynamique s'appuie sur la mobilisation des 34 communes membres, des acteurs économiques et associatifs, ainsi que sur la participation active des habitants. Ensemble, nous construisons un territoire plus résilient, attractif et équitable, capable de conjuguer performance économique, justice sociale et respect de l'environnement.

Ce rapport en présente le bilan des actions menées en 2024 et répertorie les orientations et projets engagés pour 2025-2026. Il met en lumière la mobilisation collective qui les a rendus possibles en témoignant du travail quotidien mené par l'ensemble des acteurs du territoire – habitants, associations, agents et partenaires – pour faire de Laval Agglomération un territoire attractif, responsable et durable.

Les 5 finalités du développement durable :



01

La lutte contre le changement climatique
et la protection de l'atmosphère



03

Une dynamique de développement
suivant des modes de production
et de consommation responsables



02

La préservation de la biodiversité
et la protection des milieux et des ressources



04

La cohésion et la solidarité entre
les générations et entre les territoires



05

L'épanouissement
de tous les êtres humains

Les 17 objectifs de développement durable :

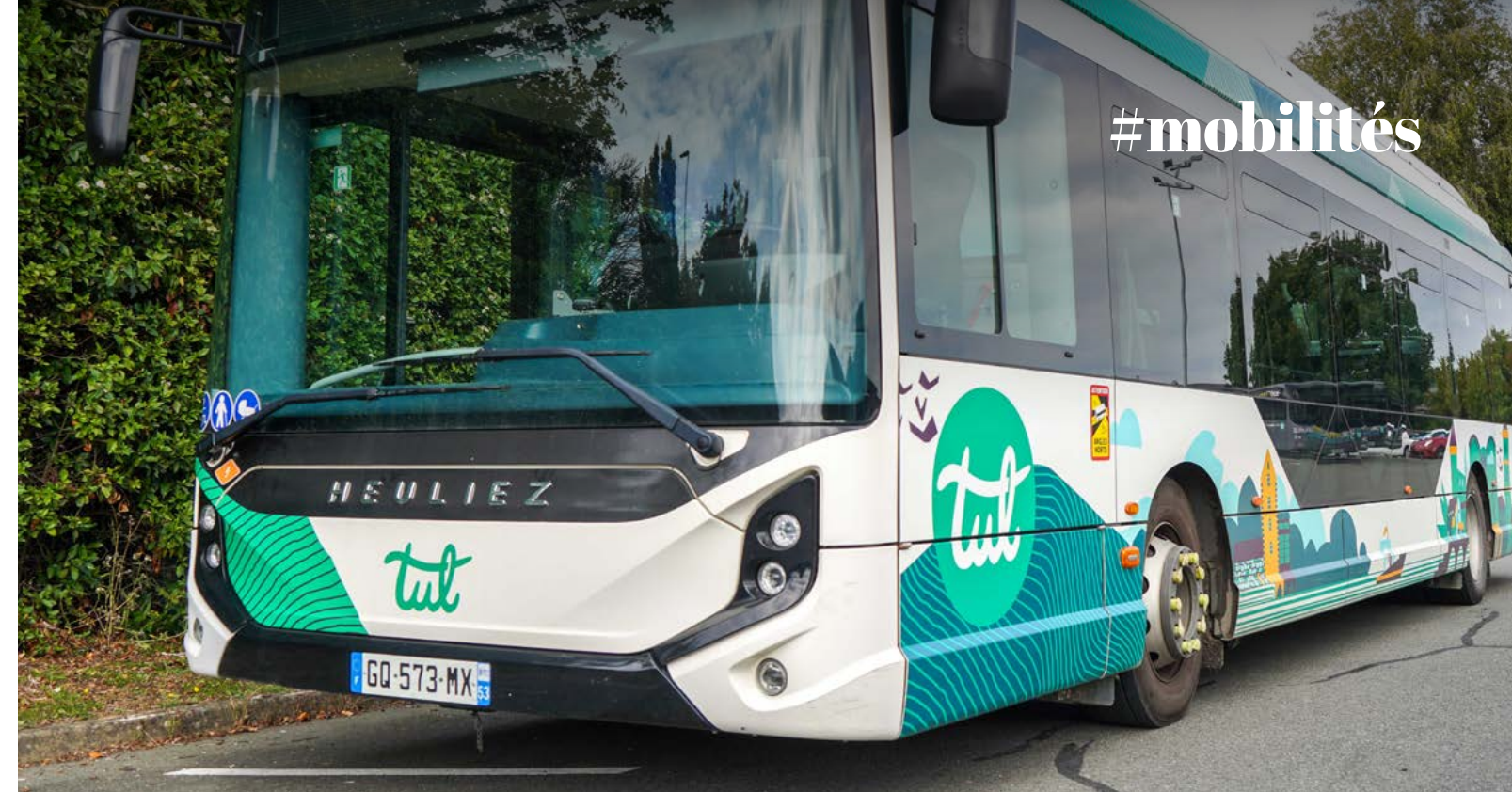




UN TERRITOIRE décarbonné

La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère

Les collectivités territoriales jouent un rôle déterminant tant dans l'effet d'entraînement qu'elles peuvent avoir (bâtiments, mobilités...) que par les décisions qu'elles prennent au quotidien, par exemple dans le domaine de l'énergie : sobriété, efficacité et énergies renouvelables.



VERS UNE DÉCARBONATION DES TRANSPORTS POUR RÉDUIRE LES ÉMISSIONS

ORIENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE :

- » **Développer les mobilités** sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.
- » **Favoriser la multimodalité** sur le territoire pour offrir des alternatives à la voiture.
- » **Renforcer** de manière équilibrée **l'offre de transports en commun** sur l'ensemble du territoire.
- » **Développer les voies cyclables et piétonnes.**
- » **Développer une offre cyclo famille** en connexion avec les voies vertes – Vélo Francette.
- » **Offrir un accès et choix de mobilité** pour toutes et tous.
- » **Décarboner nos déplacements.**
- » **Assurer le vivre-ensemble** et préserver le cadre de vie.
- » **Mettre en place une politique de stationnement adaptée** à la place de la voiture aujourd'hui et demain.

OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE :



LANCEMENT DU PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ (PDMS)

Pour concrétiser ses ambitions sur le volet de la mobilité, Laval Agglomération a souhaité se doter d'un Plan de Mobilité Simplifié pour les dix années à venir (2026-2036). Objectifs : répondre aux enjeux sociaux de la mobilité ; couvrir l'ensemble du territoire en intégrant ses spécificités et en s'articulant avec les territoires voisins ; faire l'état des lieux des actions existantes et définir les actions à mettre en place en faveur d'une mobilité plus durable et solidaire ; intégrer les actions des partenaires et acteurs du territoire (autres collectivités, entreprises...) ; prendre en compte et contribuer aux politiques plus transversales. Une étude conduite par l'entreprise Systra a donné lieu à trois comités de pilotage, un comité technique, une concertation du public de septembre à octobre 2024, et un document d'état des lieux. Ce diagnostic est consultable en ligne sur le site de l'agglomération.



AUTRES PROJETS RÉALISÉS EN 2024

- Acquisition de bus électriques et mise au norme du dépôt des TUL pour accueillir les bus dotés d'énergie plus verte.
- Adaptation du réseau de septembre 2023 pour une offre plus adaptée et mise en place d'une nouvelle ligne régulière (L).
- Réalisation du Projet 1 avenue de Chanzy avec mise aux normes des carrefours à feux Saint-Melaine et Industrie.
- Réaménagement Bd Léon Bollée, ZI des Touches : bande cyclable et création d'une voie verte à la place d'une ancienne voie ferrée désaffectée.
- Accompagnement financier d'aménagements cyclables communaux.

POURSUITE DE L'ACQUISITION DE VÉLOS EN LOCATION LONGUE DURÉE ET EN VÉLOS ATYPIQUES

Laval Agglomération a étoffé son pool de VÉLA (vélos électriques en location longue durée), avec 46 vélos à assistance électrique classiques. Par ailleurs, 14 vélos cargo ont été mis à disposition des usagers. L'agglo a également maintenu son aide de 300 € à l'achat d'un vélo cargo.

ACTIONS 2025-2026

- Poursuite de l'acquisition de bus électriques.
- Évolution du réseau TUL avec création d'une nouvelle ligne (M) reliant l'Huisserie à Tassigny en passant par l'Hôpital.
- Déploiement du Plan de Mobilité Simplifié (PdMS).
- Accompagnement financier de nouveaux aménagements cyclables communaux.
- Continuité de l'acquisition de vélos en location longue durée et de vélos atypiques.
- Participation au passage inférieur RD 962.
- Lancement des études du projet 2 Avenue de Chanzy.



RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DES ÉQUIPEMENTS, DES BÂTIMENTS ET DES ACTIONS DE LA COLLECTIVITÉ

ORIENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE :

- Faire de Laval Agglomération, un territoire producteur d'énergies plus propres et renouvelables.
- Tendre vers un territoire à énergie positive et neutre en carbone.

OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE :



LE BASSIN DE LA PISCINE SAINT-NICOLAS A FAIT PEAU NEUVE

Les travaux de gros entretien de l'équipement ont été poursuivis en 2024 : changement des linéaires des grilles des goulottes, réparation de plus de 100 m² de carrelage pour stopper les déperditions d'eau et endiguer une surconsommation de produits de traitement, remplacement de la centrale de traitement d'air de la Halle bassins et des systèmes de gestion du traitement d'eau. Grâce à ces installations, la consommation d'énergie est optimisée, réduisant ainsi considérablement l'impact sur l'environnement.

ACTION 2025-2026

- Dépôt TUL : remplacement du système de production de chaleur au Gaz par une chaudière à granulés.
- Construction d'ombrières photovoltaïques sur 4 sites.



VERS UNE GESTION DURABLE ET DÉCARBONÉE DE LA COLLECTIVITÉ

ORIENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE :

Faire de Laval Agglomération, un territoire autonome et résilient, producteur d'énergies plus propres et renouvelables.

Tendre vers un territoire à énergie positive et neutre en carbone.

OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE :



LE PCAET : METTRE EN ŒUVRE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE LOCALE 2024-2029

Les 5 orientations stratégiques du Plan Climat-Air-Énergie Territorial :

- Mobiliser pour relever le défi climatique.
- Développer l'éco-mobilité et la vie de proximité.
- S'adapter aux changements climatiques pour garder une qualité de vie.
- Transformer nos activités économiques et agricoles pour un développement local soutenable et résilient.
- Devenir plus autonome en maîtrisant nos consommations et notre production d'énergie.

49 actions pour :

- Réduire nos consommations énergétiques.
- Développer les énergies renouvelables.
- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre générées par nos activités.
- Améliorer la qualité de l'air que nous respirons au quotidien.
- Adapter le territoire aux changements climatiques que nous percevons déjà.

UN COT POUR ACCÉLÉRER LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET

Afin d'accélérer la mise en œuvre des ambitions du PCAET, Laval Agglomération a signé un Contrat d'objectif territorial (COT) de 4 ans (2022-2026) avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Une première phase du contrat a déjà permis à notre collectivité d'améliorer la gouvernance interne, de faire l'état des lieux de la performance de ses politiques sur le volet climat-air-énergie et sur le volet économie circulaire, et d'élaborer un programme d'actions permettant de renforcer sa politique en matière de transition écologique et bas carbone. La seconde phase du COT entamée en 2024, a consisté à mettre en œuvre le plan d'action "objectifs régionaux" et à en mesurer les impacts (réduction GES, réduction des consommations d'énergies fossiles, préservation des ressources et de la biodiversité, etc.)

LES CONSEILLERS EN ÉNERGIE PATRIMOINE À PIED D'ŒUVRE

Depuis 2017, les Conseillers en Énergie Patrimoine (CEP) accompagnent les communes de Laval Agglomération dans leurs projets d'amélioration de leur patrimoine bâti. En 2024, ils ont suivi une vingtaine de projets d'amélioration énergétique sur le territoire, dont celui de la rénovation globale de l'école Suzanne Sens à Ahuillé. Ces travaux ont permis de diviser par deux la facture énergétique (étiquette B) et de réduire fortement les émissions de gaz à effet de serre du site (étiquette A).

ACTIONS 2025-2026

Un schéma directeur énergies des bâtiments communautaires (SDE)

Une stratégie de gestion énergétique du patrimoine bâti communautaire a été élaborée, ainsi qu'une programmation de travaux de performances et de confort à court, moyen et long termes. Cela comprend notamment : la conduite d'audits énergétiques sur 5 sites, l'expérimentation d'un dispositif de sobriété, et la définition d'un plan pluriannuel "patrimoine autonome en énergie et neutre en carbone".

Le schéma directeur des énergies renouvelables (SDEnR)

Un schéma directeur visant à structurer le déploiement, ambitieux mais réaliste, des énergies renouvelables sur le territoire de Laval Agglomération a été défini. Le développement du mix énergétique du territoire à partir des multiples ressources énergétiques renouvelables territoriales (biomasse –bois et déchets-, géothermie, solaire, éolien) a été défini, en s'appuyant sur toutes les forces vives du territoire : collectivités dont communes, entreprises et citoyens. Ce schéma a pour ambition d'accompagner et de participer à la réalisation d'unités de production énergétique aux retombées positives pour le territoire, et intégrées dans notre paysage.

Vers une flotte automobile décarbonnée de notre collectivité

En complément de la politique territoriale de mobilité alternative, Laval Agglomération poursuit son plan d'optimisation et de verdissement. Elle étudie une meilleure mutualisation de véhicules entre services, voire entre collectivités, en remplaçant progressivement ses véhicules thermiques par des véhicules électriques ou des vélos et des incitations à une mobilité partagée.



UN TERRITOIRE sobre

La préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources

Nos activités et modes de vie reposent sur un système non viable de ponction des ressources et de rejets de déchets. La préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources doivent se traduire par des actions de préservation de la diversité des habitats écologiques et des paysages, de lutte contre les pollutions des milieux (eau, air, sols), de gestion écologiquement rationnelle des déchets et d'éducation.



#biodiversité

VERS LA RECONQUÊTE ET LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

À savoir : un extrait du rapport GIEC Pays de la Loire établissait en juin 2022 que 40 % des poissons, 30 % des oiseaux et amphibiens, 24 % de la flore, 21 % des reptiles et 10 % des mammifères se trouvent menacés d'extinction en Pays de Loire.

ORIENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE :

Mise en œuvre du Contrat Nature, un plan d'actions d'une durée de 3 ans en faveur de la biodiversité. Il sera labellisé Territoire Engagé pour la Nature (TEN) en reconnaissance de l'engagement du territoire en faveur de la biodiversité.

OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE :



VALIDATION DU SCHÉMA D'ACCUEIL DU BOIS DE L'HUISSERIE 2024-2028

Ce schéma, proposé par l'ONF, a été validé au Conseil communautaire du 21 mai 2024. Alors que le bois de L'Huisserie est le plus grand site naturel ouvert au public sur le territoire de Laval Agglomération, ce Schéma d'accueil propose différentes actions afin de concilier la préservation de la biodiversité et le maintien des usages. Parmi les principaux axes de ce programme d'action : encadrer les pratiques actuelles et futures afin de garantir la protection de la biodiversité et la qualité paysagère de l'espace naturel sensible du bois de L'Huisserie ; sensibiliser le plus grand nombre à la protection de l'environnement par la découverte ludique et pédagogique de la forêt, de la faune et de la flore ; proposer un accueil de qualité au sein de l'Espace Naturel Sensible du bois de L'Huisserie en diversifiant et en améliorant l'offre existante.

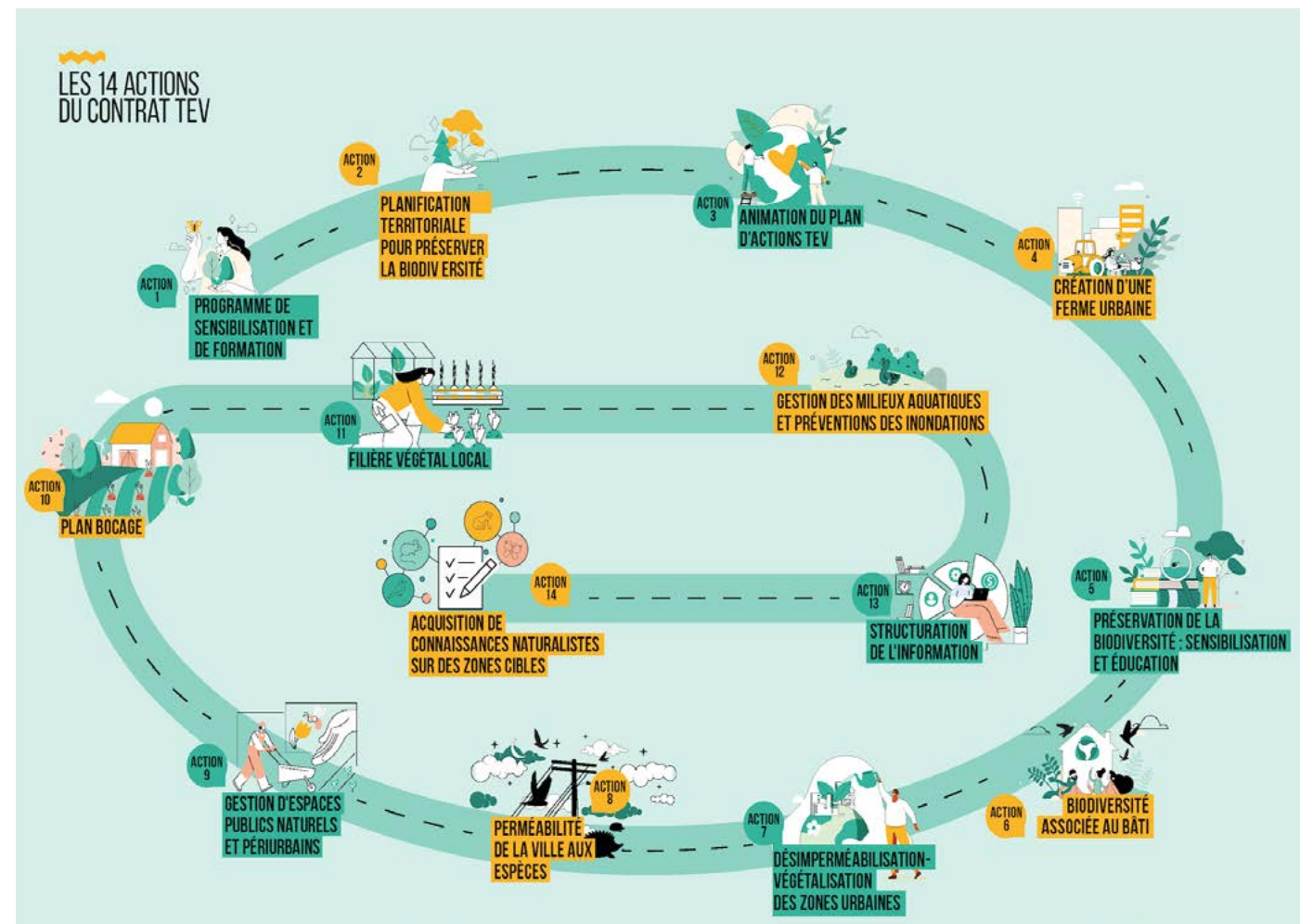
Une convention de partenariat lie Laval Agglomération et le Conseil Départemental de la Mayenne qui finance une partie des actions dans le cadre de leur politique sur les Espaces naturels sensibles (ENS).

LAVAL AGGLO : TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LE VIVANT (TEV)

Le programme d'action biodiversité de Laval Agglo, dénommé " Territoire engagé pour le vivant" a été validé par le Conseil communautaire du 25 novembre 2024. La traduction financière de cette démarche est le Contrat Nature signé avec la Région des Pays de la Loire et dont l'objectif est le financement de la mise en œuvre du programme d'actions. Ce programme s'appuie sur des actions déjà existantes (Schéma d'accueil du Bois de l'Huisserie, sciences participatives, éducation à la nature, contrat eau des syndicats de rivières...) et s'intègre à d'autres plans portés par l'agglomération, tels que le Contrat d'Orientation Territorial (COT), le Plan Alimentaire Territorial (PAT) ou encore le Contrat pour la réussite de la Transition Écologique (CRTE). Le Contrat Nature facilitera l'accès aux cofinancements potentiels. La majorité des actions est portée par Laval Agglomération et ses communes membres. Ce plan d'actions vise à aller vers l'exemplarité de la collectivité en matière de préservation de la biodiversité ; s'appuyer sur l'existant ; accompagner les collectivités ; accompagner le changement ; acculturer ; donner envie d'agir ; travailler ensemble avec tous les acteurs (publics, privés, habitants).

RÉALISATION DE L'ÉTUDE DE LA FONCTIONNALITÉ ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE (EFET)

Cette étude, réalisée par l'entreprise Terroiko, fut une étape importante pour Laval Agglomération qui s'est engagée à intégrer la biodiversité dans sa planification territoriale en se dotant d'un outil d'aide à la décision pour appliquer la séquence Éviter-Réduire-Compenser (ERC). Cette démarche, apparue dans le droit français en 1976 et renforcée en 2013 et 2016, est désormais prépondérante pour l'intégration des enjeux environnementaux dans les projets et la planification. Au cours de la vie d'un projet ou d'un plan, la séquence ERC constitue une logique de réflexion censée améliorer le projet avec pour objectif l'atteinte de l'absence de perte nette associée, via l'élaboration du projet de moindre impact. Des cartes avec des indicateurs d'évitements ont été produites afin de guider l'aménagement durable du territoire de Laval Agglomération.



ACTION 2025-2026

TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LE VIVANT (TEV)

- » Mettre en place un **programme de sensibilisation et de formation** à destination des élus et des agents.
- » Faire de la **protection de la nature un sujet incontournable** s'agissant de l'aménagement à l'échelle de la planification, de la réglementation et de l'opérationnel.
- » Sensibiliser et éduquer à la **préservation de la biodiversité**.
- » **Préserver et améliorer la biodiversité** dans le cadre de la gestion d'espaces publics naturels et périurbains.
- » Inciter à la **prise en compte et à l'intégration de la faune associée au bâti** lors des interventions sur l'existant et dans le cadre de projets de constructions.
- » **Désimpermeabilisation-Végétalisation des zones urbaines** (bourgs et villes).
- » Rendre la **ville perméable aux espèces** - trame "biodiversité urbaine".
- » **Plan Bocage**.
- » **Filière végétal locale**.
- » **Structurer l'information** concernant les bases de données pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagements.
- » **Inventaires naturalistes** (en fonction des résultats de l'étude de fonctionnalité écologique).

ÉTUDE DE LA FONCTIONNALITÉ ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE

- » **Diffusion des cartes d'alerte** sur les outils métier Arcopole PRO.
- » **Sensibilisation des agents et des élus**.
- » **Diffusion des résultats** de l'étude aux partenaires (StoryMap).

SCHÉMA D'ACCUEIL DU BOIS DE L'HUISSERIE

- » **Orienter / Structurer l'accueil des groupes** (Cours d'orientation, évènements, associations, écoles...).
- » **Interdire l'accès aux véhicules motorisés** sur la partie Est de la forêt.
- » **Sécuriser les traversées de la route** de L'Huisserie et de la D1 (entre la voie douce et la forêt).
- » **Fermer les parkings D1 et route de L'Huisserie**.
- » **Limiter l'accès dans la partie cœur de forêt** identifiée dans le schéma spatial.
- » **Améliorer le balisage**.
- » **Limiter les sentiers sauvages**.
- » **Protéger les principales mares**.
- » Rédiger et diffuser une **Charte des bonnes pratiques du bois**.
- » **Informier le public** sur les différentes sorties ou évènements pédagogiques sur le bois.
- » **Sensibiliser les groupes**.
- » Mettre en place un **sentier d'interprétation évolutif** et interactif sur la biodiversité du Bois et l'évolution du climat.
- » Animer au sein de la forêt des **sorties pédagogiques tous publics**.
- » **Indiquer les entrées dans l'Espace Naturel Sensible**.
- » **Étudier la faisabilité pour le devenir du patrimoine bâti** de la Blancherie.
- » Actualiser et **remplacer les panneaux d'accueil existants**.
- » **Favoriser l'éco-mobilité**.
- » **Améliorer l'offre de sentier existant**.
- » **Rénover le parcours santé** (CRAPA).
- » **Entretien du mobilier**.



#eau et assainissement

RÉPONDRE AUX ENJEUX DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU ET DE L'OPTIMISATION DU PATRIMOINE EN DIMINUANT LES FUITES

ORIENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE :

- **Poursuivre la démarche de gestion intégrée de la ressource en eau** à l'échelle de l'agglomération.
- **Promouvoir une plus grande équité territoriale** et améliorer le service quotidien offert aux habitants.

OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE :

6

EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT

12

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

15

VIE TERRESTRE

CONSTRUCTION DE L'USINE DE CHANGÉ ET POSE DES CONDUITES DE REFOULEMENT

Le chantier de la nouvelle usine d'eau potable a suivi son cours avec le groupement d'entreprises composé d'OTV (filiale de Véolia), Feljas et Masson, Eiffage Construction, SPIE Industrie et tertiaire et Eurovia Atlantique. Cette usine assurera une qualité de l'eau et une gestion quantitative optimale. En complément le réseau de refoulement vers les réservoirs principaux de Laval a été posé, dont un passage sous la Mayenne et un autre sous la voie ferrée. Ce réseau va sécuriser l'alimentation en eau potable de la ville de Laval et des communes de la première couronne.

AUTOSURVEILLANCE DES REJETS D'EAU DE PLUIE

En 2024 des équipements d'auto-surveillance ont été mis en place pour mieux connaître nos rejets par surverse (trop plein des postes de relevage, déversoir d'orages en ville). Au total, plus de 20 points de mesure permettent de connaître en temps réel les déversements.

UN PLAN D'ACTION POUR PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

Un plan d'action pour protéger les aires d'alimentation de 4 captages du territoire est en cours, avec l'appui du JAVO (Syndicat Jouanne, Agglo Laval, Vicoin et Ovette). Ce plan est constitué d'actions de connaissance, physiques et de qualité de l'eau des captages, d'usages des exploitations agricoles sur ces zones de captage, de sensibilisation de la profession agricole et de diagnostics des exploitations.

#eau et assainissement

ACTION 2025-2026

PREMIERS ESSAIS DE LA NOUVELLE USINE DE CHANGÉ ET MISE EN SERVICE AU PREMIER TRIMESTRE 2026

Les premiers essais et tests sur la future usine de Changé vont être réalisés à l'automne 2025. Les agents vont petit à petit s'approprier les équipements et leur fonctionnement. La bascule de l'ancienne usine vers la nouvelle aura lieu au premier trimestre 2026.

RÉHABILITATION ET AGRANDISSEMENT DE LA STATION D'ÉPURATION DE LOUVIGNÉ

Dans un contexte de transition écologique et de gestion durable des ressources, la station d'épuration de Louvigné, réhabilitée et agrandie, sera livrée à l'été 2026. L'objectif est double : gérer l'arrivée de volumes supplémentaires et réduire l'impact environnemental.

DÉBUT DU DÉPLOIEMENT DE LA TÉLÉRELÈVE DES COMPTEURS D'EAU POTABLE

En 2026, débutera le déploiement de la télérelève des compteurs suivis par le service des Eaux de Laval Agglomération suite à la mise en place du réseau LoraWan par le SMO Mayenne Très haut débit.

#gestion et prévention des déchets



RÉDUCTION DES DÉCHETS ET DÉVELOPPEMENT DU COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ

ORIENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE :

Réduire la production de déchets et repenser les modalités de collecte sur le territoire :

- » **Penser le déchet comme une ressource** et développer les outils de réemploi (ressourcerie, recyclerie, broyage, compostage, etc.).
- » **Développer** l'économie circulaire.
- » **Lutter contre le gaspillage alimentaire.**
- » Accompagner la **dynamique «zéro déchet»**.

OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE :



LA SENSIBILISATION DE PROXIMITÉ EN CHIFFRES

- » 57 animations grand public : 2162 personnes sensibilisées.
- » 148 animations scolaires et périscolaires : 1932 enfants sensibilisés.
- » Lancement d'un concours de vidéos en stop-motion sur le tri des déchets avec 4 Espaces Jeunes.
- » Six projets de structures locales ont obtenu un financement de Laval Agglomération à hauteur de 5 684 € pour des actions de prévention des déchets.

À LA RENCONTRE DU GRAND PUBLIC

En juin 2024, Laval Agglo a participé à Planète en Fête en proposant un Escape-game Mission 5R-0D sur la prévention des déchets, en tenant un stand de sensibilisation au compostage et au jardinage au naturel. Un autre autour du désencombrement de sa maison et de sa garde-robe, en animant le jeu « Ça en jette ! », un conte sur la découverte des bestioles du compost. En septembre 2024, Laval Agglomération a aussi participé au Mois du Climat. Parmi les actions proposées : un vide-Jardin à Port-Brillet avec un stand de jardinage au naturel, une distribution de composteurs et de broyat, une zone de gratuité, une exposition « Soyons Malins, Consommons Bien ! ». Au Centre d'Initiation à la Nature (CIN) du Bois de l'Huisserie, une exposition et des jeux pédagogiques ont été proposés aux petits et grands.

#gestion et prévention des déchets

LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Résolument engagée en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire, Laval Agglomération a réalisé des diagnostics de gaspillage alimentaire dans 7 restaurants. Deux sessions d'ateliers cuisine et des jeux anti-gaspi vers les particuliers ont également été proposés.

- » **Le passage à la collecte toutes les deux semaines des ordures ménagères résiduelles a permis une réduction de 5% par rapport à la production de 2023.**

DE MULTIPLES ACTIONS POUR ENCOURAGER LA RÉDUCTION DES BIODÉCHETS

- » Compostage individuel : 80 sessions de formations effectuées sur l'année, 2432 composteurs distribués (+22% par rapport à 2023), 49% de couverture de l'habitat pavillonnaire.
- » Acquisition broyeur de végétaux pour broyage en déchèteries et mise à disposition de broyat en déchèteries pour les particuliers sur 134 journées, pour un volume de 20 000 m³.
- » Compostage partagé : 34 nouvelles installations accompagnées de plusieurs sessions de formation des habitants et des sessions complémentaires proposées lors d'événements variés.

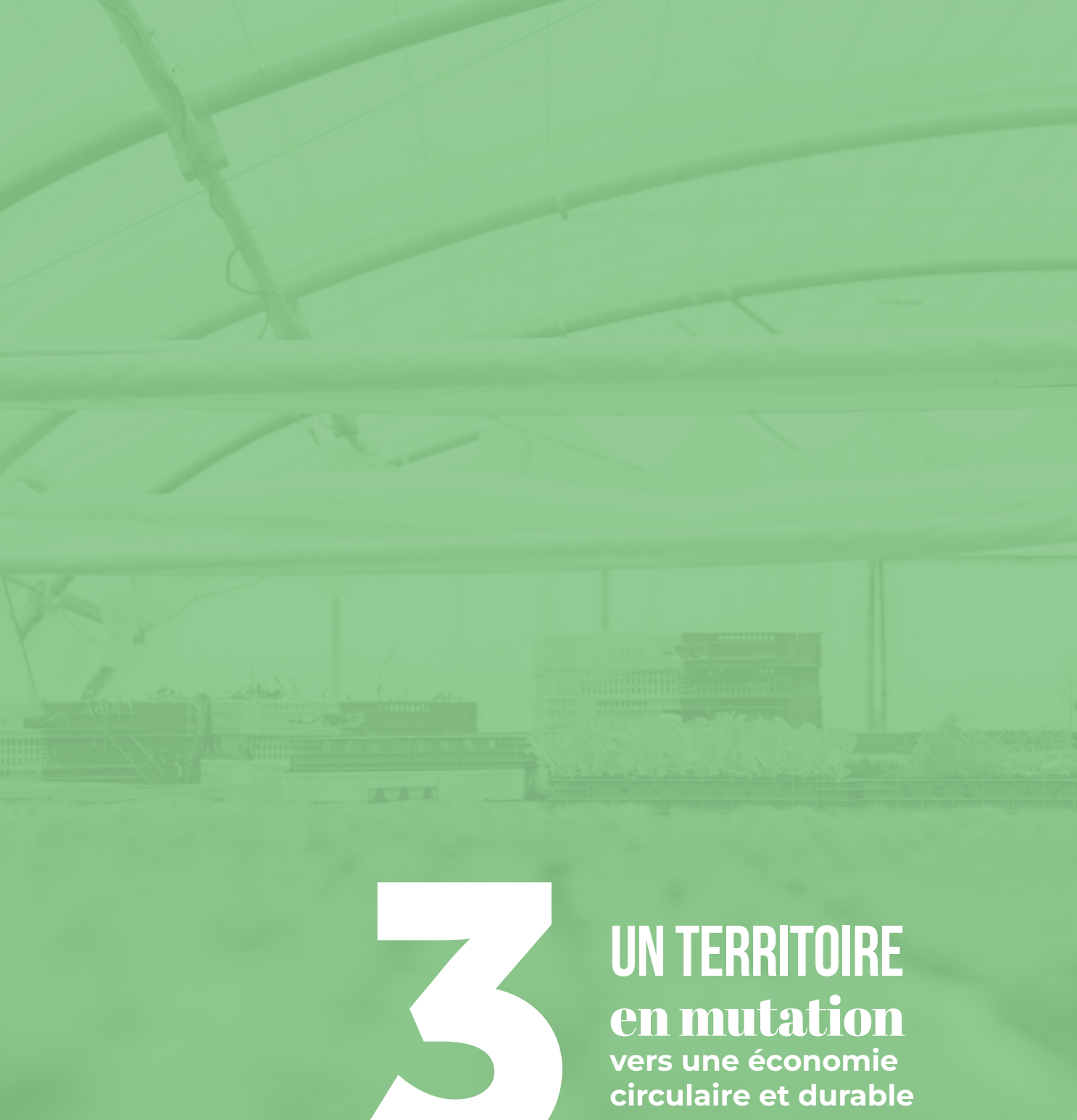
INDICATEURS DE SUIVI

- » **1 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles** en moins par rapport à 2023.
- » **2432 nouveaux foyers** équipés en composteurs.
- » **1 foyer pavillonnaire sur 2** pratique le **compostage**.
- » **34 nouvelles installations** de compostage partagé.
- » **Augmentation du taux de valorisation des déchets** : 92 % contre 86 % en 2023.

ACTION 2025-2026

- » **Déploiement maximal des filières REP** en déchèteries pour optimiser le tri et la valorisation des déchets.
- » Poursuite de la **location d'un Escape Game "5R-0D"** et prêt de l'outil à différentes structures du territoire.
- » Poursuite du **développement des aires de compostage partagé**.
- » Poursuite des **distributions de composteurs individuels**.
- » **Organisation d'actions** : vide-jardin à L'Huisserie, stands de sensibilisation dans de nombreux événements sur le territoire (gestes de tri, jardinage au naturel, réemploi, réparation, actions anti-gaspillage, collecte de téléphones en partenariat avec Ecosystem pendant le Tour de France).





3

UN TERRITOIRE en mutation vers une économie circulaire et durable

Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Revoir nos modes de consommation et de production non viables au profit de modes moins polluants, moins prédateurs en termes de ressources et de milieux, de risques sur l'environnement, sur la santé des êtres vivants est un pré-requis de développement durable.



#agriculture et alimentation

FAVORISER LA TRANSITION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE. SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE Saine ET DURABLE

ORIENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE :

» **Élaborer un projet alimentaire co-construit avec les acteurs du territoire :** les 34 communes du territoire, les agriculteurs, les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, la société civile, les acteurs ESS, les habitants du territoire, etc.

OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE :

2 FAIM «ZÉRO»

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

ALTERFIXE MAYENNE : OEUVRER POUR L'INSTALLATION DE NOUVELLES PME AGRICOLLES SUR LE TERRITOIRE

En 2024, le projet Alterfixe Mayenne a accompagné l'installation de nouveaux agriculteurs en Mayenne, en particulier les personnes non issues du milieu agricole. Porté par la CIAP 53 et les PAT locaux (GAL Haute Mayenne, GAL Sud Mayenne et Communauté de communes des Coëvrons), ce projet a permis de proposer 3 week-ends thématiques et un grand camp d'été en 2025. Le premier week-end à Montflours a réuni 12 candidats, combinant visites de fermes à céder, rencontres d'acteurs agricoles, débats et moments conviviaux. L'initiative favorise la transmission des fermes, enjeu crucial sur notre territoire ainsi que la souveraineté alimentaire locale.

AVEC LE FONDS D'AIDE MIAM, LES TERRITOIRES RURAUX DEVIENNENT LES MOTEURS DE LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE

Avec le fonds MIAM du Projet Alimentaire de Territoire (PAT), Laval Agglomération a fait le pari audacieux du bien manger local, de la transition agricole et de la souveraineté alimentaire. 9 projets pilotes ont été financés en 2024, portés par des coopératives, des fermes, des collectifs : logistique décarbonée, accès aux produits locaux, promotion de l'agriculture biologique, stockage de lait cru pour la vente directe, mobilisation citoyenne autour des terres agricoles, etc. Les projets devaient être collectifs, innovants et promouvoir des produits locaux/biologiques. La collectivité a décidé de renouveler ce fonds d'aide pour l'année 2025.

DÉFI FAAP : DES FOYERS DE LAVAL AGGLO PASSENT À L'ASSIETTE DURABLE

Le défi Foyers à Alimentation Positive (février à juin 2024) porté par le PAT a réuni 60 habitants de Laval Agglomération des quartiers Laval Nord, Saint-Nicolas et dans la commune de Port-Brillet pour adopter une alimentation locale, biologique et durable tout en maîtrisant le budget des foyers inscrits. Ateliers cuisine, nutrition, visites de fermes et marchés ont rythmé le programme. Coordonné par le CIVAM bio 53, il a renforcé le lien social entre les habitants, favorisé la mise en place de circuits courts en direct auprès des producteurs et œuvré pour plus de sensibilisation écologique sur les habitudes de consommation et d'achat des habitants du territoire.



ACTION 2025-2026

MODE DE GOUVERNANCE ET CONSEIL LOCAL POUR L'ALIMENTATION

De prochains ateliers du PAT sont prévus en 2025 et 2026 en vue de définir concrètement la gouvernance à opérer au sein du PAT de Laval agglomération. Ainsi, les différentes instances de gouvernance en cours de construction, tel qu'un Conseil Local d'Alimentation, auront pour objectif la facilitation d'une dynamique de coopération intersectorielle et la poursuite du cap stratégique du PAT de Laval agglomération. Le modèle de gouvernance retenu sera présenté en bureau communautaire pour validation des élus.

OBSERVATOIRE TERRITORIAL DES COMMUNES

Le Projet Alimentaire Territorial de Laval agglomération s'attellera en 2025-2026 à la réalisation de la fiche action dédiée à l'identification et la protection des biens communs du territoire, à savoir : la biodiversité, les terres agricoles, la qualité de l'eau de l'air. Pour ce faire, un observatoire territorial sera créé spécifiquement et permettra aux habitants de connaître les données locales sur ces sujets et de défendre la nécessité de protéger le vivant et la qualité de notre environnement.

DIAGNOSTIC ET ANALYSE DU SYSTÈME ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE

Cette action aura lieu courant 2025 avec une restitution publique prévue auprès de tous les acteurs de la chaîne alimentaire concernés par le PAT ainsi que les habitants. Ce diagnostic est un incontournable pour mieux comprendre les enjeux de production et de consommation sur notre territoire et agir concrètement pour favoriser l'accélération de la transition agricole. Il permettra également à la collectivité de candidater auprès du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire pour obtenir la reconnaissance du niveau 2, suite logique après sa phase d'émergence opérée entre 2021 et 2024.





LIMITER LES IMPACTS NÉGATIFS DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET AMÉLIORER LEUR ENVIRONNEMENT, QU'IL SOIT HUMAIN, SOCIAL OU NATUREL

ORIENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE :

Utiliser les investissements publics et subventions comme leviers de transformation grâce aux clauses sociales et environnementales et à l'éco-conditionnalité des aides.

OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE :



PROJET RAIL-ROUTE DE SAINT-BERTHEVIN

Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour une plateforme de transport combiné rail-route a été lancé en 2024. Conçue pour allier efficacité, logistique et ambition environnementale, cette plateforme s'articulera autour de deux principales activités : la logistique automobile, avec l'acheminement de châssis de véhicules destinés à des industriels du secteur, et le transport combiné de divers industriels locaux souhaitant décarboner leur activité.

SALON AGIR : L'ÉVÉNEMENT RSE DES ACTEURS ENGAGÉS

La 2^e édition du salon AGIR ! (Acteurs Générateurs d'Impact Responsable) à destination d'un public de professionnels était consacrée cette année au thème "Impulser l'attractivité par la responsabilité sociale des entreprises - RSE ", une idée selon laquelle les entreprises doivent exercer leur activité conformément aux principes et politiques qui ont un impact positif sur la société et l'environnement. Les 28 stands du Village des acteurs ont accueilli 236 participants. Six ateliers ont été proposés et 1 conférence a été animée par Stanislas Gruau, fondateur d'Explora Project.

FONDERIE DE PORT-BRILLET : DES OPPORTUNITÉS À SAISIR !

Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé par Laval Agglo (propriétaire du site depuis 2022) et Laval Mayenne Aménagements, pour la zone sud de la fonderie qui a vocation à accueillir des entreprises et de la formation. Objectif : donner une nouvelle vie à cet espace à haute valeur patrimoniale, tout en répondant aux enjeux de développement actuels.

Laval Agglomération souhaite ainsi attirer des projets qui stimuleront l'activité économique locale, créeront des emplois et développeront l'attractivité du site. Depuis la fermeture du site en 2011, la nature a repris ses droits et de nombreuses espèces s'y sont installées, oiseaux, reptiles ou encore chauves-souris. Parmi les espèces recensées, cinq sont protégées. Plusieurs bâtiments seront donc laissés en état afin de préserver l'habitat de ces espèces.



4 UN TERRITOIRE social et solidaire

La cohésion et la solidarité entre les générations et entre les territoires

Cette finalité est complémentaire et interagit avec celle visant l'épanouissement humain : logement et politique foncière, urbanisme convivial et cadre de vie agréable, accès égal aux services urbains, rénovation urbaine et revitalisation rurale, solidarité intercommunale.



DÉVELOPPER L'HABITAT EN INTÉGRANT LES ENJEUX DE SOBRIÉTÉ FONCIÈRE DANS LE CADRE DE LA ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE (ZAN)

Limiter les impacts négatifs des activités économiques et améliorer leur environnement, qu'il soit humain, social ou naturel.

ORIENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE :

- Proposer une offre de logements diversifiée, permettant un parcours résidentiel pour chaque habitant du territoire.
- Produire des logements sociaux de façon équilibrée et diversifiée sur tout le territoire de l'agglomération.
- Rénover énergétiquement les ensembles de logements vieillissants.

OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE :



LANCEMENT DU 5^E PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Document stratégique de programmation pour répondre aux besoins en logement sur le parc public et privé sur 6 ans, ce PLH encadre l'amélioration du parc existant et la construction d'une offre nouvelle, tout en apportant des réponses adaptées aux populations spécifiques.

LOGEMENTS SOCIAUX : UN TRAVAIL ÉTROIT AVEC LES 3 BAILLEURS DU TERRITOIRE

Pour le développement des offres nouvelles sur le parc public, 3 bailleurs principaux travaillent sur notre territoire: Méduane Habitat, Mayenne Habitat et Podeliha. En 2024, 173 logements sociaux ont fait l'objet d'un agrément et 25 PSLA ont été conventionnés. Les subventions correspondantes s'élèvent à près de 2 M€ dont 1,1 M€ par Laval Agglomération pour un montant prévisionnel de travaux de 28,2 M€.

LA BIODIVERSITÉ PRISE EN COMPTE DANS LES PROJETS D'HABITAT

Une convention entre Laval Agglo, MNE et les 3 bailleurs sociaux a fait l'objet d'une délibération du Conseil communautaire. Elle permet la prise en compte de la biodiversité dans les projets d'habitat des bailleurs. Des diagnostics écologiques sont alors réalisés afin d'identifier les espèces présentes sur les sites et prévoir les mesures d'évitement ou d'adaptation à envisager.

UNE REQUALIFICATION DU PARC PRIVÉ

- » **Dernière année de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat** (264 logements du parc privé améliorés : 88 pour de l'adaptation à la perte d'autonomie et 175 rénovations énergétiques avec un gain énergétique moyen de 61%) et de la Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique repris dans le Pacte territorial.
- » **Préparation du Pacte territorial (2025-2029)** avec 3 volets : communication, information / conseil, orientation / accompagnement.
- » **Engagement des aides** pour un montant total de : 335 000€ : travaux d'énergie en compléments des aides de l'Anah / travaux d'énergie dans le cadre d'une accession / projets d'isolation avec des matériaux biosourcés pour tous les propriétaires / audits énergétiques pour les copropriétés.
- » **Actions "Aller vers" à destination des propriétaires de logements vacants** : envoi de 600 courriers, 38 logements visités par un architecte et conseiller France Rénov', 24 logements potentiellement remis sur le marché de l'immobilier.
- » **Actions "Aller vers" à destination des propriétaires de pavillons des années 1960-1980** avec une animation "thermofaçade" à Saint-Berthevin : 50 participants à la réunion publique sur la rénovation énergétique des maisons et 11 ménages ayant bénéficié d'une thermofaçade.
- » **Signature de nouvelles conventions avec Mayenne Nature Environnement** pour la prise en compte des espèces protégées lors des travaux, et le CAUE pour l'accompagnement des propriétaires de logements vacants.
- » **Défi Énergie, Eau, Santé** auprès de 40 ménages, animé par Synergies.
- » **Traitement des procédures de mise en sécurité** (prise de 4 arrêtés de mise en sécurité).

ACTIONS 2025-2026

- » **Poursuite de l'élaboration du PLH 5** avec un travail partenarial avec l'ensemble des acteurs et élus des 34 communes.

REQUALIFICATION DU PARC PRIVÉ

- » **Mise en œuvre du Pacte territorial (2025-2029)** pour l'effectivité du service public à l'amélioration de l'habitat : communication, information, conseil personnalisé, accompagnement au projet de travaux, un dispositif animé par Soliha 53.
- » **Aides aux travaux d'énergie à destination des investisseurs et syndicats de copropriétés** : aux projets prenant en compte les ressources renouvelables (matériaux biosourcés, énergies solaire et bois) à destination de tous les propriétaires quels que soient leurs revenus; aux audits énergétiques pour les copropriétés.
- » **Poursuite des actions "Aller vers" avec les propriétaires de logements vacants** (accompagnement par un architecte et conseiller France Rénov' pour une aide à la décision) ; les propriétaires de pavillons des années 1960-1980 (proposition de thermographies et réunion publique sur la rénovation énergétique des maisons); et les syndicats de copropriété.
- » **Renouvellement des conventions** avec Mayenne Nature Environnement, CAUE, ADIL, Echobat.



AGIR EN FAVEUR D'UN TERRITOIRE DE PLEIN EMPLOI ET APPORTER UNE NOUVELLE RÉPONSE AUX HABITANTS QUI N'ARRIVENT PAS À ACCÉDER À L'EMPLOI DURABLE

ORIENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE :

- » **Apporter des réponses** à la problématique du chômage de longue durée.
- » **Favoriser l'insertion** par l'emploi.

OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE :



LAVAL GRAND SAINT-NICOLAS : TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE

Avec l'ouverture de Val'orisonS 53, Entreprise à But d'Emploi (EBE), 28 personnes privées durablement d'emploi ont pu retrouver un emploi en CDI, à temps choisi, sur des activités adaptées à leurs envies et à leurs compétences. Parallèlement, plus de 15 habitants du quartier ont également retrouvé un CDI dans des entreprises du territoire, grâce au travail partenarial et à la dynamique enclenchée par le projet. Les personnes concernées affichaient en moyenne près de 5 ans de privation d'emploi avant leur embauche. L'expérimentation TZCLD confirme son rôle dans la lutte contre le chômage de longue durée, mais aussi dans la redynamisation sociale et économique du quartier de Laval Grand Saint-Nicolas.

CLAUDE SOCIALE D'INSERTION : UN TREMPLIN POUR L'EMPLOI DURABLE

La loi Climat et Résilience (promulguée en 2021) a renforcé la place des considérations sociales dans la commande publique. En 2024, les facilitatrices "clause sociale" de Laval Agglomération ont mené une campagne de sensibilisation auprès des donneurs d'ordres. Objectif : faire connaître l'offre d'accompagnement proposée aux acheteurs, aux entreprises et aux participants. Faciliter la clause sociale permet de créer un lien direct entre l'insertion des personnes éloignées de l'emploi et les achats responsables. En 2024, elle a permis la réalisation de 44 555 heures d'insertion, soit un véritable tremplin vers l'emploi durable pour les participants.



PARTICIPER ACTIVEMENT À LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION MÉDICALE POUR DONNER L'ACCÈS AUX SOINS DE PROXIMITÉ ET DE QUALITÉ À TOUS

ORIENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE :

- » S'engager pour un centre hospitalier performant.
- » Soutenir les projets de maison de santé labellisés pour garantir une offre de soin de proximité et de qualité pour tous.

OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE :



DES RÉFÉRENTS SANTÉ DANS 32 COMMUNES

Véritables relais sur les territoires pour faciliter l'organisation du déploiement du Contrat local de santé à l'échelle des 34 communes de Laval Agglomération, ces référents santé se réunissent deux fois par an pour des réunions de travail et d'information animées par la coordinatrice du CLS sur les thématiques de prévention et de santé publique. Ils ont pour mission d'être les relais d'information sur la santé auprès des habitants et des professionnels dans la commune. Objectif : proposer des actions de prévention santé en fonction des besoins et des demandes exprimées par la population.

LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE AU COEUR DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

En 2024, les 5 axes du contrat local de santé (CLS) ont été présentés et des actions concrètes ont été menées sur le territoire :

- » Une campagne de mesure de gaz radon dans les logements des particuliers sur le secteur ouest de Laval Agglomération (distribution de 300 dosimètres lors de réunions d'information publiques permettant aux habitants d'évaluer leur risque radon et d'y remédier au besoin). Plus globalement, les obligations réglementaires relatives à la qualité de l'air intérieur, notamment dans les ERP, ont été abordées et des propositions d'achat commun d'équipements (capteurs) ont permis une approche concertée de ces démarches.
- » La promotion du pollinarium sentinelle de Laval en direction des professionnels de santé et des habitants du territoire.
- » Des actions de formation PSSM (Premiers secours en santé mentale) aux partenaires du territoire pour participer à la dé-stigmatisation des personnes porteuses de troubles psychiques.
- » Des actions d'information au grand public sur la prévention de suicide dans plusieurs communes de Laval agglomération, en partenariat avec les associations et services concernés par cette thématique.
- » La promotion d'une alimentation saine en direction des étudiants.

ACTION 2025-2026

- » Déploiement de l'action de mesure du gaz radon sur le secteur est de Laval Agglomération.
- » Mise en place d'une formation sur les compétences psychosociales pour les professionnels de l'enfance et de l'adolescence.
- » Mise en place de formation sur les polytraumatismes liés aux parcours migratoires au bénéfice des agents du département petite enfance, rythme de l'enfant et du pôle ados de la mairie de Laval.
- » Mise en place d'un fond de concours pour soutenir les projets communaux de maisons de santé.





#culture et sport

DES SALLES ÉCLAIRÉES À 100 % AU LED

Les équipements de spectacle vivant de l'agglomération ont évolué pour répondre aux enjeux de transition écologique afin de, notamment, baisser la consommation électrique. Ainsi, les installations et le parc lumière du Théâtre de Laval et du Théâtre les 3 chênes ont terminé leur transformation en 100 % Led.

ENVIE SAUVAGE, UNE IMMERSION AU COEUR DU VIVANT

Le Théâtre des 3 Chênes de Loiron-Ruillé propose désormais un nouveau rendez-vous artistique faisant rimer nature et culture : Envie sauvage. Le temps d'un week-end, les spectateurs sont plongés au cœur des natures humaines, animales, végétales et ancestrales, sources d'inspiration et d'émerveillement dans des créations artistiques.

#culture et sport

ACTION 2025-2026

CULTURE

- Rédaction d'une charte verte des bibliothèques.
- Partage et extension de la démarche sur l'accueil des équipes artistiques et du public (circuit court, bio...).

SPORT

- Renforcement de l'apprentissage de la natation au sein des piscines et formation des nageurs aux bases du sauvetage aquatique, via l'organisation d'une formation de 4 à 6 sessions annuelles de qualification "surveillant de baignade BAFA" correspondant à plus de 80 stagiaires.

PRÉSERVER LA QUALITÉ DU VIVRE ENSEMBLE

ORIENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE :

- Construire une offre culturelle et sportive en s'appuyant sur un maillage d'équipements et d'associations de proximité.

OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE :



LE CONSERVATOIRE ENGAGÉ DANS UNE DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE

Le projet d'établissement du conservatoire à rayonnement départemental (CRD) est désormais engagé dans une démarche globale autour de la responsabilité sociétale des organisations (RSO). Celle-ci permet d'appréhender les impacts sociétaux et environnementaux contemporains dans son fonctionnement. Il s'agit notamment de développer une approche particulière qui concilie la richesse des propositions de l'établissement, et une organisation et planification des activités prenant en compte les problématiques de mobilité des usagers. Le respect des temps de vie fait ainsi partie intégrante de la démarche, permettant d'ancrer le conservatoire dans la réalité des temps de vie de son territoire.





PRÉVENIR LA PAUVRETÉ PAR L'ÉDUCATION ET L'EMPLOI

ORIENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE :

- Améliorer l'offre de formation supérieure et de développement des compétences sur le territoire.
- Améliorer les conditions de vie des étudiants lavallois (logement, restauration, santé, social).
- Accueillir des filières et des formations d'excellence ouvertes à tous, et notamment des classes préparatoires.
- Permettre à tous les publics de trouver une solution de formation (école de la deuxième chance).
- Mettre en place des formations de niveau « master » en collaboration étroite avec l'enseignement public et l'enseignement privé.
- Promouvoir et favoriser les formations en apprentissage.

OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE :



UN AMBITIEUX SCHÉMA LOCAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA RECHERCHE ET INNOVATION (SLESRI)

Le SLESRI (Schéma Local de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et Innovation) pour la période 2023-2028 a été validé en 2024.

Il poursuit trois ambitions :

- développer une offre de formation attractive en répondant aux besoins du territoire ;
- consolider les activités de recherche et développement structurantes pour le territoire ;
- renforcer les facteurs de rayonnement et d'attractivité du territoire.

7 établissements d'enseignement supérieur et de recherche (public ou privé) en sont partenaires : Le Mans Université (IUT et faculté de Droit), l'ESIEA, l'ESTACA, l'Université Catholique de l'Ouest, l'ENSAM et l'École de design.

ÇA AVANCE DU CÔTÉ DE LA MAISON DES ÉTUDIANTS !

En 2024, le projet de construction d'une maison des Étudiants s'est affiné, en même temps que la programmation du campus mutualisé sur la Maison de la Technopole Aménagement du campus de l'Aubépin.

L'idée est de concevoir une Maison des Étudiants offrant des services adaptés, de qualité et accessibles aux plus de 6 000 étudiants que Laval accueille chaque année.

Objectif : accompagner au mieux les étudiants dans leurs démarches et leur vie quotidienne.

Cette maison se situera au cœur de l'environnement préservé avec l'aménagement d'un éco-campus porte de l'Aubépin.



5 UN TERRITOIRE durable

L'épanouissement de tous les êtres humains

Les collectivités territoriales jouent un rôle particulier car elles sont au plus près des habitants, de leurs besoins et de leurs aspirations : satisfaction des besoins essentiels pour tous (logement, eau potable, santé, environnement sain), éducation et formation tout au long de la vie, lutte contre la pauvreté et contre toute forme d'exclusion, participation des habitants et des usagers.



#politique de la ville

RÉDUIRE LES INÉGALITÉS ET AUGMENTER L'ATTRACTIVITÉ DE LA VILLE

Définir les priorités accordées par la ville de Laval en termes de développement de l'habitat en intégrant les enjeux de sobriété foncière dans le cadre de la Zéro artificialisation nette (ZAN).

ORIENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE :

» **Désenclaver les quartiers prioritaires de la ville** en créant les conditions d'une plus grande mixité sur le territoire de Saint-Nicolas. Plus de 100 millions d'euros de travaux programmés sur la ville de Laval et l'agglomération.

» **Favoriser le logement, la mixité sociale et une stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance :**

- mixité sociale dans tous les quartiers : du centre-ville aux quartiers prioritaires,
- retrouver des habitants à travers des constructions concertées, diversifiées et durables,
- rendre désirable les quartiers prioritaires avec et pour les habitants et futurs habitants.

OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE :

1 PAS DE PAUVRETÉ



8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



10 INÉGALITÉS RÉDUITES



ÇA AVANCE À SAINT-NICOLAS !

» Ouvrir le territoire de Saint-Nicolas sur la ville, rénover le parc bâti, proposer un nouveau cadre de vie en associant les habitants dans la dynamique du projet :

- Lancement des travaux du Contrat de Ville 2024 – 2030.
- Achèvement de travaux sur la rénovation – résidentialisation dans le cadre du PRIR Saint-Nicolas.
- Livraison de la Coconnière (Méduane Habitat) : 119 logements rénovés et 29 logements créés en 2024.
- Livraison Kellermann (Mayenne Habitat) : 318 logements rénovés entre 2020 et 2023 et 166 logements en 2024.

ACTION 2025-2026

PRIR SAINT-NICOLAS

» **Lancement d'une nouvelle phase de rénovation/résidentialisation de Kellermann** par Mayenne Habitat avec les bâtiments I, J, M et N représentant 116 logements.

» **Lancement de la rénovation/résidentialisation des résidences Pavement-Galaxie** par Méduane Habitat représentant 333 logements (52 logements seront démolis dans cette opération et 32 seront créés en surélévation de bâtiments existants).

» **Mise en œuvre de la Ferme Urbaine** à la Plaine d'aventure et lancement de la production.



EXPÉRIMENTER LE "TERRITOIRE PILOTE DE SOBRIÉTÉ FONCIÈRE"

CONSTRUIRE UNE STRATÉGIE FONCIÈRE VERS LE ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE EN 2050

CONCEVOIR DES AMÉNAGEMENTS URBAINS PROPOSANT LA MIXITÉ DES FONCTIONS (HABITAT, SERVICES, COMMERCE, MOBILITÉS)

ORIENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE :

Définir les priorités accordées par Laval agglomération en termes de développement économiques et construire la boîte à outil de cette stratégie en intégrant les enjeux de sobriété foncière dans le cadre du ZAN.

OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE :



PORTE DE L'AUBÉPIN, LE POU MON VERT À PRÉSERVER

Le projet de réorganisation de la zone comprise entre la gare de Laval et la Technopole a passé une nouvelle étape avec la réalisation d'un plan guide. Organisé autour de 6 enjeux, il préfigure la transformation des espaces à horizon 2030 pour permettre le développement d'activités économiques, étudiantes et sportives tout en sauvegardant la nature.

SCOT ET PLUI UNIQUE : CAP SUR LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Lancées en juin 2024, les révisions de nos documents stratégiques d'urbanisme, Schéma de cohérence territoriale (SCoT) et Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), ont marqué l'année. Pour accompagner Laval Agglomération, le bureau d'études Cittanova a été retenu pour sa méthode participative, au plus près des réalités territoriales. Trois années de travail collaboratif, avec les élus locaux, les habitants, les agriculteurs, les associations et les entrepreneurs du territoire, permettront l'approbation de ces deux documents de planification.

L'ÉTUDE DU PROJET POUR LA PORTE OUEST FINALISÉE

Le projet Porte Ouest a pour ambition de permettre la transition environnementale de ce secteur qui couvre une surface d'environ 155 hectares sur Laval et Saint-Berthevin. L'objectif est d'y renforcer la place de la nature, de développer les mobilités alternatives à la voiture individuelle, de tester le recyclage du foncier et d'optimiser les usages sur les espaces déjà bâtis. L'étude a permis d'établir un plan guide innovant, qui sera ensuite traduit réglementairement dans une Orientation d'Aménagement et de Programmation et un programme d'actions.

ACTION 2025-2026

POURSUITE DE LA RÉVISION GÉNÉRALE DU PLUI ET DU SCOT

Lancées depuis juin 2024, les révisions des documents stratégiques d'urbanisme, Schéma de cohérence territoriale (SCoT) et Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), ont marqué l'année. Pour accompagner Laval Agglomération, le bureau d'études Cittanova a été retenu pour sa méthode participative, au plus près des réalités territoriales. Trois années de travail collaboratif, avec les élus locaux, les habitants, les agriculteurs, les associations, les entrepreneurs du territoire, etc. ont été programmées et permettront l'approbation de ces deux documents de planification. Plusieurs étapes de discussion, d'analyse et de choix vont se succéder pour aboutir à la proposition de documents qui servent l'intérêt général et traduisent l'ambition partagée pour le futur de Laval Agglomération.

CONCERTATION ET SENSIBILISATION DES ÉLUS ET DES HABITANTS À LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE (ZAN)

Pour le façonnage du diagnostic territorial, un " bus tour " a été organisé sur une journée durant laquelle nos élus ont pu faire visiter leur commune et présenter les projets. Des ateliers de co-construction ont réuni les associations d'environnement et de patrimoine et les acteurs du territoire aux côtés de nos élus pour en dégager les enjeux principaux. Chacun a pu contribuer en apportant sa connaissance du territoire. Des temps forts de construction du PADD (Projet d'aménagement et de développement durable) du futur PLUi et du PAS (Projet d'aménagement stratégique) du SCOT seront ensuite organisés avec d'importants moyens pour assurer l'information et la participation de l'ensemble des 34 communes, ainsi que la participation citoyenne.

Hôtel communautaire
1, place du Général Ferrié
Laval

02 43 49 46 47